RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04582
Numéro SIREN : 881 550 057
Nom ou dénomination : ABH FI.

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 67996

DocuSign Envelope ID: 9FDC3773-E38D-4450-9233-BC30E08B0C87

ABH FI.
SAS au capital de 200.0 euros
Siège social : 231 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France
RCS : 881550057 Paris

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26/04/2023

Le 26/04/2023, à 14 heures

Les associés de la société ABH FI. , SAS au capital de 200.0 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 881550057, dont le siège social est situé au 231 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France (la « Société »), se sont réunis au siège social, sur convocation du Président, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Matthieu CHARPENTIER de COYSEVOX préside la séance en qualité de Président de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents. Elle permet de constater que toutes les actions ayant droit de vote sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'assemblée générale est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée que le rapport du Présidentet les projets de résolution ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Dissolution de la Société ;
2. Nomination du liquidateur et pouvoirs accordés ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

DocuSign Envelope ID: 9FDC3773-E38D-4450-9233-BC30E08B0C87

Première résolution

Dissolution de la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

Conformément à l'article L237-2 du code de commerce, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Nomination du liquidateur et pouvoirs accordés

En raison de la dissolution anticipée de la société, il est mis fin aux fonctions des dirigeants de la société. L'assemblée générale leur donne quitus entier et définitif pour leur gestion.

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la Société dissoute pour la durée de la liquidation de la Société :

Monsieur Matthieu CHARPENTIER de COYSEVOX, né le 05/02/1974 à Gia dinh, de nationalité française, demeurant 338 Rue de Vaugirard, 75015 Paris, France.

Si le liquidateur venait à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement dans le mois par l'assemblée générale.

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions fixées aux statuts, et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, l'approbation des comptes définitifs de liquidation et la clôture des opérations de liquidation.

Le liquidateur déclare accepter les fonctions de liquidateur, et remplir toutes les conditions pour les exercer.

DocuSign Envelope ID: 9FDC3773-E38D-4450-9233-BC30E08B0C87

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur située au 338 Rue de Vaugirard, 75015 Paris, France.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents à l'assemblée générale.

DocuSign Envelope ID: 9FDC3773-E38D-4450-9233-BC30E08B0C87

Fait à Paris

Le 26/04/2023

Matthieu CHARPENTIER de COYSEVOX

Liquidateur

La société COYSEVOX
représentée par CHARPENTIER de COYSEVOX Matthieu

Associé